

13 RESSOURCES PATRIMONIALES

13.1 Portée de l'évaluation

Les ressources patrimoniales sont considérées comme une « composante valorisée » (CV) en fonction des exigences légales qui s'y rattachent, de leur intérêt scientifique, de leur importance pour les autochtones et de l'intérêt que leur porte la population en général. Les ressources patrimoniales sont non renouvelables et peuvent être détruites ou endommagées par les activités du projet. La valeur des sites d'intérêt patrimonial ne dépend pas seulement des artefacts individuels qu'ils renferment. Elle dépend aussi de l'information que ces artefacts fournissent sur le passé, ainsi que de la relation spatiale et contextuelle qu'ils entretiennent avec le lieu et le paysage. La relation entre le matériel archéologique et le sol dans lequel il est découvert revêt à ce titre, une importance particulière. Les sites archéologiques sont fragiles et doivent leur survie à des processus et des conditions de préservation uniques. C'est pourquoi le retrait des artefacts ou leur mélange avec les sols sans validation scientifique entraîne la perte permanente de données essentielles.

Le patrimoine culturel au Québec comprend des bâtiments, des sites, des objets documentés et patrimoniaux, des paysages culturels patrimoniaux, du patrimoine immatériel, ainsi que des événements et des lieux historiques. Dans la région de Gros-Cacouna, on trouve en surface et dans le sol des sites qui témoignent de l'occupation préeuropéenne de cette région, remontant jusqu'à 8 000 ans avant le présent. Les sites patrimoniaux peuvent être de nature archéologique (p. ex., les restes d'un poste de traite de fourrures enfouis dans le sol) ou être visibles sous forme de structures historiques encore debout.

Les ressources patrimoniales marines sont définies comme suit : il s'agit de tout vestige physique trouvé sur ou sous le fond marin et qui nous informe sur l'utilisation humaine passée du milieu marin et sur son interaction avec celui-ci. Les ressources patrimoniales marines comprennent les sites archéologiques marins (p. ex., les sites entièrement ou partiellement submergés ou qui se trouvent entièrement ou partiellement sous la ligne des hautes eaux de tout plan d'eau), ainsi que les épaves ou les bâtiments abandonnés.

Cette section présente de l'information au sujet des effets potentiels du complexe maritime de Cacouna d'Énergie Est sur les ressources patrimoniales.

13.1.1 Exigences réglementaires fédérales

La portée de l'évaluation est régie par le Guide de dépôt de l'Office national de l'énergie (ONÉ) de janvier 2014, lequel donne des directives sur le type d'information que demande généralement l'ONÉ pour prendre une décision en vertu de la Loi sur l'Office national de l'énergie (Loi sur l'ONÉ) et la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012) (LCEE de 2012). Pour prendre connaissance des exigences relatives aux ressources patrimoniales, voir le tableau A-3 du Guide de dépôt de l'ONÉ de janvier 2014.

13.1.2 Exigences réglementaires québécoises

Au Québec, les exigences réglementaires touchant les ressources patrimoniales culturelles désignées relèvent de la Loi sur le patrimoine culturel, qui est administrée par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

En outre, un nombre important de ressources patrimoniales culturelles sont également reconnues par les municipalités régionales de comté (MRC), dans le cadre de leurs Schémas d'aménagement et de développement, lesquels réglementent la planification de l'aménagement du territoire au niveau municipal. Bien que ces éléments soient estimés et reconnus, ils ne possèdent pas de statut de protection formel.

13.1.3 Limites de l'évaluation

La plupart des perturbations physiques se produiront dans la zone de développement du projet (ZDP); par conséquent, cette zone est celle où les activités du projet pourraient directement perturber les ressources patrimoniales.

La zone d'évaluation locale représente la surface maximale où des effets peuvent être prédits et mesurés avec précision; dans le cas des ressources patrimoniales, cette zone équivaut normalement à la ZDP.

La zone d'évaluation régionale concernant les ressources patrimoniales n'est pas définie, car ce sont les organismes de réglementation des ressources patrimoniales au niveau provincial qui déterminent le potentiel d'effets cumulatifs.

13.2 Sommaire des conditions de référence

On estime que la première occupation de la zone côtière de Gros-Cacouna par les Premières nations de la période préeuropéenne a eu lieu il y a environ 9 500 ans, lorsque la région serait devenue habitable (Arkéos, 2014). Le peuplement eurocanadien de cette région a commencé vers 1750, lorsque des familles vinrent d'Acadie pour éviter la déportation. Les premiers colons se sont établis sur l'île de Gros-Cacouna. Au cours du 19^e siècle, le développement de la région dans son ensemble a été associé de près à celui de la ville de Rivière-du-Loup et de ses environs. L'économie était centrée sur l'agriculture, avec un peu de pêche.

13.2.1 Approche et méthodologie

Les données de référence disponibles au sujet des ressources patrimoniales au Québec ont été recueillies par une revue des informations disponibles portant sur les données régionales, provinciales et fédérales existantes afin de déterminer la présence et l'emplacement des ressources patrimoniales le long du tracé proposé.

Les principales sources d'information ont été les suivantes :

- le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, administré par Parcs Canada;
- le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, que l'on peut consulter au MCC;

- l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, que l'on peut également consulter au MCC;
- le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC traversée par la ZDP.

L'étendue géographique de l'évaluation des ressources patrimoniales couvre les options préliminaires envisagées lors des premières étapes du projet et débordent d'environ 100 m le périmètre de la ZDP.

Outre la revue des informations disponibles de nature plus générale, une recherche plus précise et plus ciblée de la littérature et des données a été réalisée afin de trouver des zones archéologiques potentielles le long du tracé proposé. L'objectif était de déterminer quels segments de la ZDP pourraient présenter un potentiel en termes de ressources archéologiques. Cette évaluation plus ciblée a permis de déterminer la répartition géographique de l'occupation au fil du temps pendant les périodes préeuropéennes et historiques. Les sources de données comprenaient des cartes topographiques, des photographies aériennes, des études archéologiques réalisées dans le cadre de d'autres projets dans la ZDP, ainsi que des cartes d'archives couvrant les années 1802 à 1934. L'évaluation a porté sur les conditions et les exigences rattachées à l'occupation humaine afin de déterminer les sites potentiels de présence humaine qui pourraient contenir des artefacts (p. ex. sites de colonisation, couloirs de migration).

En 2014, des études sur le terrain seront réalisées afin de valider les zones à potentiel archéologique. Le projet Oléoduc Énergie Est (Énergie Est) tend la main aux collectivités autochtones du Québec. Pendant la sensibilisation initiale, les collectivités des Premières nations ont reçu un avis visant à déterminer quelles collectivités participeraient aux études sur les connaissances traditionnelles pour le projet. Ces études porteront sur les utilisations traditionnelles des territoires reliées à la zone du projet et viseront à obtenir, entre autres, de l'information sur les sites écologiques, archéologiques et historiques dont les collectivités disposent. Ces connaissances seront prises en considération au moment de l'élaboration des mesures d'atténuation propres au projet.

13.2.2 Aperçu des conditions de référence

La nature des ressources patrimoniales a été examinée au moyen d'un examen documentaire qui comprend l'étude des registres et des cartes historiques dans la région de la ZDP pour le complexe maritime de Cacouna d'Énergie Est. Nous avons effectué une recherche dans les dossiers traitant des sites, dans la base de données de l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, disponible au MCC. En tout, 79 documents ont été consultés, y compris sept études des ressources patrimoniales à l'intérieur ou à la frontière de la ZDP (voir le tableau 13-1), ainsi que sept cartes historiques. Ces études vont de 1802 à aujourd'hui. L'examen des études antérieures couvrant les sites a permis d'établir le contexte historique et archéologique de la région, et a été pris en considération dans la conception de l'étude du potentiel archéologique.

Tableau 13-1 Études antérieures sur les ressources patrimoniales, Québec

Titre de la référence	Emplacement	Type de projet	Type d'évaluation	Auteur de la référence
Gros-Cacouna, évaluation du potentiel archéologique	Île de Gros-Cacouna, au nord de la route 132	Recherche pour les Musées nationaux du Canada	Inventaire archéologique	Ethnoscop, 1980
Inventaire archéologique sur la réserve malécite Vigier à Saint-Georges-de-Cacouna	200 m environ au nord-est du vieux quai de Cacouna (à la frontière de CIEJ-7)	Recherche pour le ministère de la Culture et des Communications du Québec	Inventaire archéologique	Chrétien, 1997
Inventaires archéologiques, direction Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Côte-Nord	Entre la route 132 et l'autoroute 20 et le long de la route de l'Église Nord	Réfection des routes	Inventaire archéologique	Pintal, 1998
Interventions archéologiques, direction du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (été 2002)	Le long de la route 132 et de la partie sud du port de Gros-Cacouna	Réfection des routes	Inventaire archéologique	Pintal, 2003
Inventaire bioarchéologique-Île de Gros-Cacouna	Partie sud des rives ouest de l'île de Gros-Cacouna	Modernisation du port	Inventaire archéologique et bioarchéologique	Arkéos Inc., 2007
Inventaires archéologiques (Automne 2007)	Le long de la route 291 et de la rue de l'Église	Réfection des routes	Inventaire archéologique	Ruralys, 2008
Inventaires archéologiques 2011	Le long de la route 132	Réfection des routes	Inventaire archéologique	Patrimoine Experts, 2012

13.2.2.1 Recherche antérieure

En 1980, Ethnoscop a réalisé une évaluation archéologique préliminaire sur l'île de Gros-Cacouna. À cette occasion, 11 sites préeuropéens ont été relevés sur l'île (Ethnosop, 1980). En 2006, Arkéos a réalisé une étude du potentiel archéologique pour Énergie Cacouna (Arkéos 2006). Selon cette étude, il n'y avait pas de sites historiques connus, ni aucune épave connue, ni de site archéologique marin connu. Cette étude indiquait que les sites historiques se trouvaient à Rivière-du-Loup, qui est à l'extérieur de la ZDP. D'après cette information, il n'y a pas de sites historiques connus dans la ZDP.

L'information tirée de cette recherche antérieure a été combinée à un examen des cartes historiques, une analyse des photographies aériennes, un examen des cartes topographiques et de végétation, et des

histoires locales publiées. Nous avons utilisé cette information pour délimiter des zones cibles en vue de la prochaine évaluation sur le terrain, zones qui sont résumées dans l'Étude sur le potentiel archéologique (Arkéos, 2014).

13.2.2.2 Consultations réglementaires

Des consultations réglementaires avec le MCC sont prévues pour 2014 et se poursuivront pendant les travaux de construction.

13.2.2.3 Résultats

L'étude du potentiel archéologique a déterminé 13 sites archéologiques préeuropéens et historiques connus à proximité de la ZDP (voir le tableau 13-2). Il y a neuf épaves connues et répertoriées dans la région de la ZDP. On ne connaît aucun site archéologique dans la ZDP. L'étude a également permis de repérer 12 zones à potentiel archéologique élevé dans la ZDP. Ces zones ont été identifiées d'après l'emplacement de sites connus présentant une élévation et une topographie similaires.

Tableau 13-2 Sites archéologiques préeuropéens et historiques connus à proximité (mais à l'extérieur) de la ZDP

Identification du site (code Borden)	Emplacement	Coordonnées sur la carte	Altitude (mASL)	Commentaires
CIEi-2	Perché sur une terrasse élevée dans la partie sud-est de l'île de Gros-Cacouna	21N/14	8,96	Le site est intact.
CIEi-3	Perché sur une terrasse élevée dans la partie sud-est de l'île de Gros-Cacouna	21N/14	13,54	Site archéologique majeur, intact.
CIEi-4	Extrémité nord-est de l'île de Gros-Cacouna	21N/14	5,58	Site perturbé en raison des labours.
CIEi-5	Extrémité nord de l'île de Gros-Cacouna	21N/14	5,58	Le site en surface a été perturbé par les labours.
CIEi-6	Extrémité nord-est de l'île de Gros-Cacouna	21N/14	6,80	Site perturbé en raison des labours. On trouve des traces d'un bâtiment historique.
CIEi-7	Extrémité nord-est de l'île de Gros-Cacouna	21N/14	7,12	Le site archéologique est intact.
CIEi-8	Extrémité nord-est de l'île de Gros-Cacouna	21N/14	7,12 à 8,66	Le site archéologique est intact.
CIEi-9	Extrémité nord-est de l'île de Gros-Cacouna	21N/14	6,62	Le site archéologique est intact.
CIEj-3	Terrasse élevée sur la pente sud-est de l'île de Gros-Cacouna	21N/13	12,8	Le site archéologique est intact.

Tableau 13-2 Sites archéologiques préeuropéens et historiques connus à proximité (mais à l'extérieur) de la ZDP

Identification du site (code Borden)	Emplacement	Coordonnées sur la carte	Altitude (mASL)	Commentaires
CIEj-4	Terrasse élevée sur la pente sud-est de l'île de Gros-Cacouna	21N/13	13,3	Le site archéologique est intact.
CIEj-5	Extrémité sud de l'île de Gros-Cacouna	21N/13	40,1	Artefacts en surface; le site est détruit.
CIEj-7	Environ 230 m au nord-est de l'ancien quai	21N/13	?	Four à chaux historique intact.
CIEj-10	Intérieur d'une grotte sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, près du village de Cacouna	21N/13	?	Art rupestre intact (historique?) et site préeuropéen datant du Sylvicole supérieur.
REMARQUE : m ASL – mètres au-dessus de la mer				

13.3 Effets potentiels

13.3.1 Effets potentiels, indicateurs clés et paramètres mesurables

Les effets potentiels du projet sur les ressources patrimoniales peuvent être soit primaires, soit secondaires.

- Les effets primaires se produisent durant la construction et comprennent la perte ou le bouleversement des matériaux et des contextes de site par suite d'activités comme l'enlèvement de broussailles ou de sol arable, la compaction, la circulation automobile, le terrassement et le creusage de tranchées.
- Les effets secondaires résultent d'activités comme la collecte illégale d'artefacts par le personnel durant la construction ou encore l'endommagement de la surface du site en raison du ramassage d'artefacts ou d'actes de vandalisme perpétrés lorsque le projet donne de nouveaux accès au site.

Dans le cas des ressources patrimoniales, les effets primaires sont atténués avant la construction, de sorte qu'aucun autre effet durant l'exploitation ou le démantèlement n'est prévu. Les effets secondaires sont atténués au moyen de programmes de sensibilisation du personnel avant l'étape de la construction ainsi que par la consignation détaillée de toutes les surfaces qui risquent d'être vandalisées en raison d'un plus grand accès au site.

Puisque chaque site à ressources patrimoniales fait l'objet d'une évaluation distincte et personnalisée, il n'existe pas d'indicateurs clés ni de paramètres mesurables pour cette CV.

13.3.2 Évaluation des effets

Le tableau 13-3 présente une liste des effets potentiels sur les ressources patrimoniales. Comme tous les effets se produisent et sont atténués avant la construction, aucun effet additionnel sur les ressources patrimoniales pendant l'exploitation ou les phases de démantèlement et de cessation d'exploitation n'est prévu.

Tableau 13-3 Effets potentiels sur les ressources patrimoniales

Activités du projet et ouvrages	Effets potentiels
	Perte et/ou altération des sites de ressources patrimoniales et de leurs contextes
Construction	
Pipeline d'interconnexion ¹	✓
Réservoirs, installations sur terre et infrastructures connexes (y compris les voies d'accès permanentes), à l'exclusion du pipeline d'interconnexion	✓
Infrastructure en eau ¹	✓
Exploitation et entretien	
Pipeline d'interconnexion.	S.O.
Réservoirs, installations sur terre et infrastructures connexes (y compris les voies d'accès permanentes), à l'exclusion du pipeline d'interconnexion.	S.O.
Chargement des pétroliers amarrés	S.O.
Démantèlement et cessation d'exploitation²	
REMARQUE : ✓ indique qu'une activité est susceptible de contribuer à l'effet. S.O. = sans objet. ¹ La construction comprend l'aménagement et l'utilisation des installations accessoires temporaires (p. ex., les aires de stockage, les aires de dépôt, les parcs d'entreposage, les camps). ² Pour plus d'information sur les effets du démantèlement et de la cessation d'exploitation, voir le volume 1, section 8.	

13.4 Atténuation

Les mesures d'atténuation suivantes sont recommandées :

- respecter toutes les exigences réglementaires du MCC;
- si des ressources patrimoniales sont trouvées dans l'emprise ou sur le site de l'installation pendant la construction, respecter les conditions décrites dans le plan d'urgence en cas de découverte de ressources patrimoniales (voir le volume 9);
- interdire la collecte de ressources historiques par le personnel du projet.

Le plan de protection de l'environnement (PPE) comprend tous les plans d'atténuation et d'intervention d'urgence recommandés (voir le volume 8).

Nous recommandons que :

- Si le dynamitage est nécessaire pendant la construction, des mesures additionnelles identifiées par le MCC soient mises en œuvre, afin de protéger la grotte qui renferme de l'art rupestre (CIEj-10), située à 685 m du terminal maritime.
- Une fouille préalable à la pelle soit entreprise dans les zones fortement susceptibles de contenir des ressources archéologiques préeuropéennes et historiques.
- Si un site archéologique est découvert, des mesures additionnelles soient prises, p. ex., réaliser une excavation selon les procédures archéologiques, avant de procéder aux activités de construction. Selon les résultats des essais, une surveillance pendant les travaux de construction pourrait être recommandée pour certaines zones.
- Dans les zones à potentiel archéologique élevé à l'intérieur de la ZDP du terminal maritime, des entrevues soient réalisées avec les pêcheurs locaux, les rives soient inspectées à marée basse ou un levé géophysique soit réalisé (par sonar à visée latérale).

13.5 Effets résiduels et détermination de son importance

Dans cette évaluation, les effets résiduels sur les ressources patrimoniales après la mise en œuvre des mesures d'atténuation générales sont déterminés. En d'autres mots, les mesures d'évitement ou d'atténuation requises par le MCC sur des sites spécifiques auront également été réalisées. Il n'existe actuellement pas de seuils formels pour déterminer la valeur des ressources patrimoniales qui formeraient une composante valorisée (CV) intégrée et unique. Ainsi, des évaluations de site spécifiques sont réalisées et si le MCC détermine qu'un site particulier présente une valeur patrimoniale élevée et que sa perte représenterait un effet environnemental négatif important, il est alors obligatoire d'éviter ce site. Cependant, avec l'application des mesures d'atténuation recommandées, le projet ne devrait avoir aucun effet résiduel sur les ressources patrimoniales.

13.5.1 Seuils d'importance des effets résiduels

Un effet environnemental résiduel négatif sur les ressources patrimoniales est jugé important s'il provoque une perturbation non autorisée ou la destruction totale ou partielle d'une ressource patrimoniale qui est jugée importante par les organismes patrimoniaux provinciaux, et si l'effet n'est pas atténué ou compensé de la manière exigée par les organismes de réglementation.

13.5.2 Perte et/ou altération des sites de ressources patrimoniales et de leurs contextes

En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, il incombe au MCC de déterminer les mesures d'atténuation additionnelles propres à un site et d'autoriser le projet. Comme les effets environnementaux du projet sur les ressources patrimoniales sont constamment atténués selon les normes établies par la province, après la mise en œuvre des mesures d'atténuation requises, le projet n'aura pas d'effet négatif important.

13.6 Effets cumulatifs

Énergie Est s'est engagée à satisfaire à toutes les exigences émises pour le projet en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, y compris des évaluations ou des mesures d'atténuation supplémentaires. Avec l'achèvement des consultations réglementaires, l'engagement à l'égard des Autochtones, les évaluations et les mesures d'atténuation supplémentaires exigées, y compris l'évitement du site, aucun effet cumulatif n'est reconnu.

13.7 Documentation additionnelle

Aucun rapport additionnel n'est exigé pour les ressources patrimoniales dans ce projet. Quelques évaluations archéologiques additionnelles sur le terrain (fouilles à la pelle) ont été entreprises en 2014 dans les 12 zones à potentiel archéologique élevé.

Des copies de l'ensemble de la correspondance d'autorisation du MCC seront fournies à l'ONÉ avant la construction.

13.8 Surveillance et suivi

La surveillance de la construction sera assurée au moyen du programme d'inspection environnementale d'Oléoduc Énergie Est Ltée (Énergie Est). Les inspecteurs environnementaux seront sur place pendant la construction du pipeline et des installations pour surveiller la conformité des activités aux engagements réglementaires et aux mesures d'atténuation décrits dans les PPE propres au projet (voir le volume 8). Énergie Est pourrait exiger la présence de spécialistes en ressources (p. ex., des archéologues) afin qu'ils surveillent certains aspects de la construction du pipeline.

Énergie Est suivra le programme de surveillance après construction standard de TransCanada Pipelines Limited. Ce programme :

- évalue le succès des mesures d'atténuation mises en œuvre pendant la construction;
- documente les occasions d'apprentissage et d'amélioration des procédures;
- examine le succès du rétablissement du potentiel des terres à un niveau équivalent;
- compare les effets prévus (y compris les effets cumulatifs) et les mesures d'atténuation avec les effets réels documentés.

Le programme de surveillance évalue le succès de la réhabilitation du terrain par rapport aux conditions du site représentatif adjacent, recommande des mesures correctives et prévoit une gestion adaptative là où des lacunes sont identifiées. Pour les ressources patrimoniales, aucune surveillance après la construction n'est prévue. Énergie Est suivra son plan d'urgence en cas de découverte de ressources patrimoniales et son plan de surveillance après construction (comme décrit dans les PPE, voir le volume 8).

Aucun programme de suivi n'est prévu. Toutes les mesures d'atténuation proposées ont été approuvées au préalable par les organismes de réglementation dans le cadre de d'autres projets de pipeline de grand diamètre.

13.9 Références

- Arkéos (Arkéos inc.), 2006. *Évaluation du potentiel archéologique maritime de l'île du Gros-Cacouna* – Golder Associés.
- Arkéos (Arkéos inc.), 2007. *Inventaire bioarchéologique – Île du Gros-Cacouna* – Golder Associés.
- Arkéos (Arkéos inc.), 2014. *Projet Oléoduc Énergie Est-Terminaux terrestre et maritime à Cacouna, Étude de potentiel archéologique* – Groupe conseil UDA.
- Chrétien, Y. 1997. *Inventaire archéologique sur la réserve malécite Viger à Saint-Georges-de-Cacouna* - MCCQ.
- Ethnoscop 1980. *Gros-Cacouna, évaluation du potentiel archéologique* – Musées nationaux du Canada.
- ONÉ (Office national de l'énergie), 2014. *Guide de dépôt* de janvier 2014. Accessible au : <http://www.nel-one.gc.ca/clf-nsi/rpblctn/ctsndrgltn/flngmnl/flngmnl-fra.html>
- Patrimoine Experts, 2012. *Inventaires archéologiques 2011. Direction du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine* – Direction générale de Québec et de l'Est, MTQ.
- Pintal, J.-Y., 1998. *Inventaires archéologiques. Direction Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, Saguenay – Lac Saint-Jean, Côte-Nord* – MTQ.
- Pintal, J.-Y., 2003. *Interventions archéologiques. Direction Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine* – MTQ.
- Ruralys, 2008. *Inventaires archéologiques (Automne 2007). Direction Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine* – MTQ.

CARTES TOPOGRAPHIQUES ET MARINES CONSULTÉES

- Service hydrographique du Canada, 1966. *Father Point (Pointe au Père) to Québec* (1 :81 900), carte marine, Service hydrographique du Canada, Direction générale des sciences de la mer, ministère des Mines et des Relevés techniques, Ottawa.
- Service hydrographique du Canada, 1969. *Ile Verte to Cap aux Oies* (1 :81 900), carte marine, Service hydrographique du Canada, Direction générale des sciences de la mer, ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.
- Ministère des Mines et des Relevés techniques, 1954. *Rivière-du-Loup*, carte topographique 21N13 (1:50 000), première édition, ministère des Mines et des Relevés techniques, ministère de la Défense nationale.
- Ministère des Mines et des Relevés techniques, 1958. *St-Modete. Rivière-du-Loup County. Québec*, carte topographique 21N14 (1:50 000), ministère des Mines et des Relevés techniques, Ottawa.
- Énergie, Mines et Ressources Canada, 1975a. *Rivière-du-Loup*, carte topographique 21N13 (1:50 000), édition 2, Énergie, Mines et Ressources Canada, Ottawa.
- Énergie, Mines et Ressources Canada, 1975b. *St-Modete. Québec*, carte topographique 21N14 (1:50 000), seconde édition, Énergie, Mines et Ressources Canada, Ottawa.

Énergie, Mines et Ressources Canada, 1983. *Rivière-du-Loup*, carte topographique 21N13 (1:50 000), édition 3, Énergie, Mines et Ressources Canada, Ottawa.

Énergie, Mines et Ressources Canada, 1984. *St-Modete. Québec*, carte topographique 21N14 (1:50 000), édition 3, Énergie, Mines et Ressources Canada, Ottawa.

Pêche et Océan Canada, 2000. *Pointe au Boisvert à Cap de la Tête au Chien*, carte marine 1235 (1:80 000), Service hydrographique du Canada, Ottawa. Pêches et Océans Canada, 2001, *Cap de la Tête au Chien à Cap aux Oies*, carte marine 1234 (1:80 000), Service hydrographique du Canada, Ottawa.

